

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 février par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Sylvain PHILIPPOT (a reçu procuration de Francis PERRIER), Annie GREGOIRE, Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Raul DA SILVA BRAS (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Monique PIOT (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO (a reçu procuration de Jean-Luc PICARD), Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Jean-Luc PICARD (a donné procuration à Guy BENTEO), Véronique DAL PONT (a donné procuration à Raul DA SILVA BRAS), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Monique PIOT), Francis PERRIER (a donné procuration à Sylvain PHILIPPOT)

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Dominique DENIS est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Concernant la remarque de Madame Monique PIOT transmise par courriel sur le terrain multisports, Madame le Maire rappelle que la commission ouverture des plis avait choisi de ne pas retenir l'option en revêtement synthétique qui avait été chiffrée. Elle rappelle également que la réalisation de la plateforme d'accueil a fait l'objet d'une simple consultation, au vu du montant de l'estimation financière des travaux, et que par conséquent la commission d'ouverture des plis n'a pas été réunie. Madame Monique Piot rappelle qu'elle aurait préféré que l'équipement ne fasse l'objet que d'un seul marché, regroupant à la fois la fourniture du terrain multisports et la réalisation de la plateforme d'accueil. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que la réalisation d'une plateforme d'accueil ne fait pas partie du métier de base d'un équipementier sportif, d'où l'idée de faire une consultation séparée. Monsieur Jean-Marc Secqueville donne lecture du rapport d'analyse des offres, dans lequel les membres de la commission proposent de ne retenir que la tranche ferme, et non les deux tranches optionnelles qui concernaient respectivement d'une part une structure métal avec un habillage bois ou PVC, d'autre part un revêtement en gazon synthétique. Madame Monique Piot en convient, mais se souvient qu'une seule entreprise avait chiffré l'option sur le sol. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que les tranches optionnelles n'étaient pas obligatoires, mais que la commission avait écarté le revêtement en gazon synthétique. Madame Monique Piot estime que l'appel d'offres aurait pu prendre en compte d'autres solutions techniques, comme un revêtement en sol souple par exemple.

Madame Monique Piot souhaite revenir sur le concert organisé à l'église par la Commune, et souligne qu'il est dommage que celui-ci ait eu lieu en même temps que l'assemblée générale de l'union musicale, en dépit du calendrier des Fêtes. Madame le Maire en convient, mais rappelle que la date a été fixée par la chorale. Madame Monique Piot précise que d'après le compte-rendu précédent, c'est la Commune qui a organisé cette manifestation et se pose la question de savoir à quoi sert le calendrier des fêtes.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Le **nouveau véhicule de la police municipale** sera livré vendredi 1^{er} mars au matin.

La **prochaine réunion du conseil municipal** aura lieu le jeudi 28 mars 2019.

Les prochaines **manifestations organisées par la Commune** sont les suivantes :

- Inauguration du panneau « Ville jumelée » avec Remetea-Bihor le samedi 09 mars 2019 à 18h30 (pointe nord face au gymnase)
- Repas des aînés à l'espace des étangs le samedi 16 mars 2019 : le CCAS recherche des volontaires pour installer la salle (mise en place des tables et des chaises), soit le vendredi soir soit le samedi matin

Concernant la remarque de Madame Maryse Tripier transmise par courriel, Madame le Maire informe l'assemblée que le panneau concernant le jumelage avec Castleblayney sera réinstallé prochainement. Il a été enlevé, car il ne peut plus être positionné sur un panneau d'entrée de ville.

Madame le Maire informe l'assemblée que le **nouveau site internet** est en ligne. Elle souligne les nombreux retours positifs et remercie les personnes qui ont travaillé dessus : Mme Véronique Dal Pont et Gaëlle. Une édition spéciale de la Feuille a été réalisée, par Jean-Loup Oudin, avec le concours de Maryse Tripier en relectrice, pour présenter le site internet aux habitants.

Dans le cadre du **Grand Débat**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'à l'invitation du Maire de Gien, elle a participé à une rencontre entre les gilets jaunes et les maires du territoire pour recueillir leurs revendications et échanger, le 18 janvier dernier en mairie de Gien. Leurs revendications ont été transmises en préfecture par la mairie de Gien.

La Commune avait d'ailleurs répondu favorablement à la Préfecture pour la mise à disposition d'une salle communale en cas de demande, mais aussi pour la mise à disposition d'un cahier de doléances, pour la participation et l'organisation à un débat si la demande avait été présentée en mairie par des habitants ou pour un débat qui aurait regroupé plusieurs communes sur le même modèle que celui organisé à Gien.

Le cahier de doléances, qui a été complété par les administrés en mairie, a été transmis à la sous-préfecture le mardi 19 février 2019, par le biais de la Gendarmerie.

Concernant la multiplication des réunions organisées dans le cadre du Grand Débat, Madame le Maire déplore que ces réunions se transforment plus souvent en débats politiques, ou sont organisées à des fins électorales. Néanmoins, elle tenait à souligner que le maire de Nogent avait participé à une réunion commune avec d'autres maires du territoire en mairie de Gien, et que la Commune avait mis en place le cahier de doléances.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des habitants du Domaine du Baugé adressé à la mairie, pour remercier la municipalité pour l'**installation du terrain multisports**.

Les habitants soulignent que le terrain est fréquenté par plusieurs dizaines d'enfants, et estiment qu'il est un espace de jeu et de sport, à l'abri de la circulation routière. Ils considèrent qu'il est un lieu d'activité unique pour les nombreuses familles résidant au Baugé, plus sécurisé que l'étang de la Chevalerie. Son implantation évite aux familles un aller-retour vers le bourg de Nogent, par des voies d'accès dangereuses qui ne sont pas aménagées pour la circulation des piétons et des cyclistes. Dans leur courrier, ils rappellent que le Baugé comporte près de 400 lots d'habitation, sans commerce, avec une zone verte préservée, où de nombreuses familles ont élu domicile. L'activité extérieure des enfants ne remet pas en question la tranquillité des lieux, mais représente un signe de vitalité. Concernant les nuisances sonores, ils estiment que la circulation intempestive des véhicules à moteur (2 et 4 roues) et les aboiements de chiens sont bien plus désagréables par leur répétition et leur durée que les clameurs et les bruits de rebonds provenant du terrain multisports.

Concernant les éventuels aménagements envisagés pour limiter les nuisances sonores, ils relèvent que le terrain permet la pratique de nombreux sports collectifs de ballon, et craignent que la pose d'un gazon synthétique ne compromette son utilisation par les basketteurs qui sont parmi les utilisateurs principaux. Ces habitants estiment qu'un éventuel déplacement du terrain, ou la pose de panneaux antibruit entraîneraient un surcoût trop important. Par contre, ils estiment que des aménagements paysagers réalisés par les services techniques devraient permettre de réduire les nuisances sonores. Enfin, ils préconisent le passage régulier et préventif de la police municipale pour faire respecter le règlement d'utilisation.

Madame le Maire rappelle que suite à l'intervention de deux riverains lors du dernier conseil municipal, la commission avait déjà travaillé sur ce dossier ; mais au vu de ce nouveau courrier, la commission devra se remettre au travail. Monsieur Philippe Moreau souligne que ce courrier est plus favorable à l'équipement que l'autre courrier transmis par les autres riverains. Au vu de ces deux courriers contradictoires, il souhaite savoir quelles sont les orientations de Madame le Maire sur ce dossier. Il s'interroge également sur

l'opportunité d'organiser une réunion avec des représentants des différentes parties afin de trouver des solutions qui conviendraient au plus grand nombre.

Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que la commission a déjà étudié un grand nombre de solutions pour répondre aux problématiques rencontrées. Concernant le basket, les équipementiers sportifs lui ont confirmé que la mise en place d'un revêtement synthétique ne compromettrait pas sa pratique.

Madame le Maire souligne que ce courrier est parvenu récemment en mairie, mais estime qu'il convient d'en tenir compte et d'engager une nouvelle réflexion. Monsieur Jean-Paul Pinaud en convient ; il rappelle que la commission a déjà travaillé mais estime qu'il faut encore vérifier certains points, comme la viabilité d'un revêtement par rapport à la pratique des différents sports. Il serait favorable à une réunion avec des représentants des différentes parties, sous réserve que ces derniers adoptent un comportement correct. Monsieur Pinaud propose d'organiser très prochainement une nouvelle réunion de travail de la commission.

Madame Dominique Denis souhaite connaître les premières orientations de la commission. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que la commission a préconisé des solutions allant dans le sens de ce 2^{ème} courrier. Les membres de la commission ont en effet écarté un éventuel déplacement du terrain, rappelant que ce dernier avait été dès le départ prévu pour le Baugé et pour les enfants qui y résident, et ont examiné diverses solutions techniques pour résoudre les nuisances sonores engendrées par son utilisation. Monsieur Jean-Paul Pinaud rappelle à l'assemblée que le compte-rendu de la commission est disponible en mairie, et qu'il comporte des orientations de travail qui devront être validées par le conseil municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail concernant l'**arboretum des Barres** est prévue avec le Préfet du Loiret le 08 mars prochain, et que le dossier sera à nouveau soumis au conseil communautaire le 12 mars prochain. Elle estime qu'il faut rester confiant pour le maintien de l'ouverture, et souligne l'important travail réalisé par la communauté de communes et par les différents partenaires.

INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire informe l'assemblée que le **prochain conseil communautaire** aura lieu le 12 mars 2019.

Travaux d'aménagement des étangs communaux

Pour rappel, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, a décidé de prescrire la révision « allégée » n°1 du P.L.U. de la commune de Nogent-sur-Vernisson relative à la suppression d'un Espace Boisé Classé, pour permettre les travaux de déconnexion de plans d'eau en cours sur le bassin Puiseaux/Vernisson. Le dossier de concertation est à la disposition de la population en mairie, depuis le 11 février dernier, aux heures habituelles d'ouverture, pour une durée de 1 mois, afin que chaque habitant puisse émettre d'éventuelles remarques.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture des dernières **décisions financières** :

- Réparation du système de levage de la nacelle : 2 256 € (Méca Soude)
- Achat de matériel pour création de placards à l'école élémentaire : 2 865.01 € (Alexis Robert)
- Achat de matériel pour travaux électriques : 1 882.02 € (Franco Belge)
- Réparation colonne de direction du minibus : 1 305.88 € (Garage Meunier)
- Réparation du système de désenfumage du dojo : 1 418.40 € (Lucas Sécurité)
- Formation 3 agents des services techniques (autorisation de conduite nacelle) : 1 632 € (BCF)
- Réparation rive du dojo : 1 101 € (Epalu)

ORDRE DU JOUR

1/ Budget principal / Compte de gestion 2018

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2019, expose que le compte de gestion 2018 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	664 697.04 €	2 253 499.46 €
Dépenses	742 223.52 €	1 713 167.45 €
Résultat	-77 526.48 €	540 332.01 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Investissement	544 952.85 €	0.00 €	-77 526.48 €	467 426.37 €
Fonctionnement	778 297.51 €	370 000.51 €	540 332.01 €	948 629.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal 2018.

2/ Budget principal / Compte administratif 2018

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2019, donne lecture du compte administratif 2018 du budget général.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	664 697.04 €	742 223.52 €
Résultat cumulé :	467 426.37 €	
Restes à réaliser		810 729.86 €
<u>Fonctionnement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	2 253 499.46 €	1 713 167.45 €
Résultat cumulé :	948 629.01 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget principal.

3/ Budget Eau et Assainissement / Compte de gestion 2018

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2019, expose que le compte de gestion 2018 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Exploitation
Recettes	175 704.79 €	134 164.75 €
Dépenses	358 033.53 €	88 545.48 €
Résultat	-182 328.74 €	45 619.27 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Investissement	225 374.22 €	0.00 €	-182 328.74 €	43 045.48 €
Exploitation	145 683.75 €	0.00 €	45 619.27 €	191 303.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2018.

4/ Budget Eau et Assainissement / Compte administratif 2018

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2019, donne lecture du compte administratif 2018 du budget Eau et Assainissement.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	175 704.79 €	358 033.53 €
Résultat cumulé :	43 045.48 €	
Restes à réaliser	161 625.00 €	73 568.34 €
<u>Exploitation</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	134 164.75 €	88 545.48 €
Résultat cumulé :	191 303.02 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget Eau et Assainissement.

5/ Subventions aux associations 2019

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux, membres de conseil d'administration d'une association, d'en informer l'assemblée et de ne pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association concernée, puis cède la parole à Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Loup Oudin.

5-1/ Subventions aux associations

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 18 février 2019, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2019.

<u>Associations sportives</u>	
Fraternelle Nogentaise	7 500.00 €
Judo-Club Nogent	3 500.00 €
Gymnastique	300.00 €
Tennis	960.00 €
A.S. Collège Becquerel	140.00 €
Carpe Nogentaise	2 820.00 €
Union des Pêcheurs en compétition	450.00 €
La savate nogentaise	500.00 €
Badminton	300.00 €
Self Défense	140.00 €
Pétanque	300.00 €
Cowboy Country	140.00 €
Futsal Club	140.00 €

Associations culturelles

Union musicale	1 680.00 €
M.L.C.	600.00 €

Associations sociales et patriotiques

UNCAFN	290.00 €
Amicale des Retraités	140.00 €
Union des Retraités UNRPA	120.00 €

Autres

Coopérative école élémentaire	1 000.00 €
Coopérative école maternelle	800.00 €
Parents d'élèves APE	140.00 €
Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes	3 000.00 €
AMBL	140.00 €
Voyages scolaires (50 € par collégien ou lycéen et par an)	200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions 2019 aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Loup Oudin expose à l'assemblée que les propositions d'attribution de subventions aux associations sont stables par rapport à l'année précédente.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si les subventions proposées correspondent aux demandes formulées par les associations. Monsieur Jean-Loup Oudin expose que les associations demandent toujours une subvention plus importante, mais que dans l'ensemble leurs demandes sont très raisonnables. Il souligne que le comité de jumelage a demandé une subvention moins importante, en l'absence de voyage cette année. Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur les subventions attribuées à certaines associations qui avaient été revalorisées en raison de leur participation aux TAPS et qui sont toujours à la même hauteur aujourd'hui. Madame le Maire en convient, mais rappelle que les membres de ces associations œuvrent également au sein du réseau de bénévoles de la commune, notamment pour les transports communaux.

Madame Sophie Malgouris, membre de la commission qui a examiné les dossiers de demandes de subventions, souhaite savoir si les associations concernées ont déposées en mairie les éléments complémentaires demandés. Madame Bernadette Corjon le confirme.

5-2/ Subvention à l'association Les Joyeux Bénévoles

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 18 février 2019, donne lecture de la proposition de subvention pour l'année 2019 à l'association Les Joyeux Bénévoles.

Madame Annie GREGOIRE et Monsieur Jean-Paul PINAUD, membres du conseil d'administration de l'association Les Joyeux Bénévoles, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de la subvention 2019 à l'association Les Joyeux Bénévoles, pour un montant de 600 euros.

Au cours des débats, Madame le Maire informe l'assemblée que la subvention est supérieure à celle de 2018, car l'association a besoin de renouveler du matériel, suite à un cambriolage.

Madame Dominique Denis souligne que cette association aide beaucoup la Commune, et trouve que leur subvention est un peu basse. Monsieur Jean-Paul Pinaud informe l'assemblée que l'association n'a sollicité que 700 euros cette année, et fonctionne actuellement sur leur trésorerie. Madame le Maire rappelle que des subventions exceptionnelles peuvent également être attribuées en fonction des projets. Madame Monique Piot et Monsieur Jean-Loup Oudin soulignent que certaines associations, comme le comité des fêtes par exemple, ont besoin de trésorerie pour mener à bien leurs projets et manifestations.

5-3/ Subvention au comité de jumelage

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 18 février 2019, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2019 au Comité de Jumelage.

Madame Maryse TRIPIER, membre du conseil d'administration de l'association du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'attribution de la subvention 2019 à l'association du Comité de Jumelage à hauteur de 1 000 euros.

5-4/ Subvention à l'Alliance Franco-Portugaise

Monsieur Jean-Loup OUDIN, rapporteur de la commission Associations qui s'est réunie avec les membres de la Commission Finances le 18 février 2019, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2019 à l'Alliance Franco-Portugaise.

Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre du conseil d'administration de l'association de l'Alliance Franco-Portugaise, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'attribution de la subvention 2019 à l'association de l'Alliance Franco-Portugaise à hauteur de 140 euros.

6/ Plan communal de sauvegarde : lancement de la procédure et désignation d'un élu référent

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Loup OUDIN expose à l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par la loi de modernisation de la sécurité civile, est confié aux maires et obligatoire dans les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé, ou par un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Le maire est à l'initiative de son élaboration et en informe le conseil municipal. Le PCS, réalisé ou mis à jour, fait l'objet d'arrêtés du maire.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information préventive, la protection et le soutien de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Une réserve communale de sécurité civile est susceptible d'être mise en place. Elle a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels, ou dans des situations particulières. A cet effet, elle participe au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique, et au rétablissement des activités. Elle peut également contribuer à la préparation de la population face aux risques.

Enfin le PCS doit être mis à jour au maximum tous les 5 ans, et des exercices doivent être réalisés régulièrement afin de tester l'action et la réaction des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise et favoriser l'appropriation par les utilisateurs des dispositifs élaborés.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est désormais intégrée dans le PPI du CNPE de Dampierre en Burly, rendant obligatoire la réalisation du PCS.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle également que la commission municipale « plan communal de sauvegarde » a commencé ses travaux pour la réalisation du DICRIM (Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs) et du PCS.

Ceci étant exposé, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du lancement de la procédure de réalisation du PCS, et de bien vouloir désigner Monsieur Jean-Loup OUDIN, adjoint au maire et vice-président de la commission municipale « plan communal de sauvegarde », en tant qu'élu référent en charge des questions de sécurité civile.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte du lancement de procédure de réalisation du Plan Communal de Sauvegarde,
- Désigne Monsieur Jean-Loup OUDIN, en tant qu'élu référent en charge des questions de sécurité civile,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Loup Oudin informe l'assemblée que le projet de DICRIM est bientôt finalisé, et qu'il le communiquera aux conseillers. Il précise que la Commune va solliciter l'appui de la sous-préfecture pour obtenir un avis extérieur sur le DICRIM et le PCS.

7/ Création d'une réserve communale de sécurité civile

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Loup OUDIN expose que la loi de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Cette loi rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au niveau national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Cette réserve communale de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la commission municipale « Plan Communal de Sauvegarde » a débuté ses travaux pour la réalisation du PCS, rendu obligatoire par l'intégration de la Commune dans le PPI du CNPE de Dampierre en Burly.

Dans le cadre de son élaboration, la commission envisage la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de cette réserve communale.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide la création d'une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire, en matière :
 - D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
 - De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
 - D'appui logistique et de rétablissement des activités,
- Précise qu'un arrêté municipal définira les missions et l'organisation de cette réserve communale de sécurité civile,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Madame Dominique Denis souhaite savoir si des pistes sont déjà envisagées pour la constitution de la réserve communale, et si les personnes devront avoir des compétences particulières pour l'intégrer. Monsieur Jean-Loup Oudin souligne que la réserve reposera sur un réseau de bénévoles, et que des périodes de formations pourront être envisagées. Monsieur Philippe Moreau souligne que ces bénévoles devront aider le maire à mettre en place les mesures du PCS en cas de crise. Monsieur Jean-Loup Oudin le confirme, et précise que ces bénévoles auront un équipement (chasubles, sifflets, etc.), et pourront présenter des compétences particulières (psychologue, infirmière, etc.).

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle Cailleau souhaite savoir si des précisions peuvent être apportées concernant les travaux de la SNCF sur la voie ferrée, et les travaux concernant le rond-point prévu au carrefour des Ormes. Madame le Maire précise à l'assemblée qu'elle assistera prochainement à une réunion organisée par le Département. Elle précise également que pour les travaux de la SNCF, deux passages à niveau devraient être fermés, mais que celui de la rue de Varennes ne le sera a priori que la nuit. Concernant les travaux du rond-point, il semblerait qu'ils soient finalement décalés pour ne pas avoir lieu en même temps que ceux de la SNCF. A la demande de Madame Monique Piot, Madame le Maire diffusera les informations en sa possession, dès que possible.

Monsieur Philippe Moreau souhaite aborder l'expérimentation de la fermeture de la rue Aristide Briand, pour le marché hebdomadaire du jeudi matin. Madame le Maire rappelle que l'équipe municipale essaye de développer le marché du jeudi matin, en développant le nombre d'exposants, et que cet objectif nécessite d'avoir plus d'espace pour accueillir les éventuels nouveaux exposants. Malgré la présence de nouveaux vendeurs, elle déplore le manque de fréquentation du marché. Concernant la fermeture de la rue, Madame le Maire rappelle que la rue est fermée le matin par les services entre 7h30 et 8h, mais qu'elle est réouverte vers 9h en l'absence d'exposant. Monsieur Philippe Moreau estime qu'il faut être pragmatique, et qu'il est inutile de barrer la rue, s'il n'y a pas de vendeur, car cela perturbe le commerce local. Monsieur Guy Benteo souligne que la fréquentation des marchés hebdomadaires a tendance à baisser au niveau national, ce qui est confirmé au compte administratif par la baisse des recettes liées aux droits de place, et que dans les communes plus importantes, des actions sont mises en place pour essayer de les dynamiser, comme la construction de hall couverte par exemple. Madame le Maire souligne qu'à contrario, le marché des producteurs, organisé le dimanche matin, rencontre un beau succès, et que les producteurs sont satisfaits de la fréquentation.

Madame Monique Piot souligne que la commission Eau et Assainissement ne s'est pas réunie depuis mai 2016, en présence du délégataire Véolia, et souhaite savoir quand une réunion aura lieu. Monsieur Jean-Marc Secqueville en convient, et organisera prochainement une réunion avec le délégataire.

Madame Dominique Denis souhaite savoir où en est le dossier du pylône pour la téléphonie au Baugé. Madame le Maire précise que la Commune a reçu beaucoup de retours négatifs sur ce projet d'implantation. Elle déplore d'ailleurs les courriers menaçants à l'égard de la Commune, voire même parfois à son égard. Elle rappelle que le rôle du maire est d'œuvrer pour l'intérêt de la collectivité, et non pour l'intérêt des particuliers, et que l'implantation de cette antenne pourrait permettre aux habitants du Baugé de bénéficier de la 4G. Madame le Maire rappelle qu'aucune décision n'a été prise, et qu'il s'agit dans un premier temps de communiquer auprès de la population. Madame le Maire a conscience des nuisances qui pourraient être provoquées par le pylône, mais rappelle que les nuisances existent déjà avec le WIFI par exemple. Suite à la question de Madame Monique Piot, Madame le Maire rappelle que la communication à la population a été faite par le biais de la Feuille de fin d'année, qui avait été distribuée dans les boîtes aux lettres.

Madame Dominique Denis souhaite savoir quel équipement va être installé sur la plateforme qui a été réalisée à la 2^{ème} entrée du Baugé. Madame le Maire prendra les renseignements et fera un retour dès que possible, au plus tard lors de la prochaine réunion du conseil.

Monsieur Jean-Paul Pinaud souhaite revenir sur le travail réalisé en commission sur la problématique du stationnement dans la rue Alexandre Corjon. Il informe l'assemblée que, compte-tenu des problématiques rencontrées, les membres de la commission se sont prononcés à l'unanimité pour l'interdiction de stationner dans la rue pour des raisons de sécurité. Monsieur Pinaud informe l'assemblée qu'il a également sollicité le smictom pour que les habitants de la rue puissent mettre leurs sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif devant leur logement, ce qui permettrait d'enlever les containers. Madame Isabelle Cailleau doute que l'interdiction de stationner soit respectée, et se demande s'il ne faudra pas mettre des potelets dans la rue. Monsieur Pinaud rappelle qu'il faut qu'un camion de pompiers puisse circuler dans la rue. Monsieur Philippe Moreau souligne que lors d'une réunion en mairie, les riverains ne semblaient pas d'accord avec une interdiction de stationner. Monsieur Jean-Paul Pinaud rappelle que les avis étaient plutôt partagés à ce sujet.

Fin de séance : 21h40

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 28 février 2019			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		